



Charlatanisme ?

Par Loys

Bonjour,

Je suis suivi par un psychiatre en libéral qui m'a diagnostiqué (verbalement et officieusement) d'une héboïdophrénie, jusque là je le croyais, or je me suis renseigné et il s'avère que ce diagnostic ne fait même plus partie des catégories officielles de la psychiatrie. Il me semble que cela relève du charlatanisme. Je précise que je suis sous curatelle et que ce sont mes parents qui payent ce médecin, le croient sur ce "diagnostic" et ne veulent pas entendre grand chose lorsque je leur dis que je veux consulter un autre avis médical.
Je voulais savoir à qui je pouvais m'adresser pour alerter là-dessus.

Merci.

Par hideo

Bonjour,

Vous avez tout à fait raison, pour confirmer un tel diagnostic, il serait préférable d'avoir plusieurs avis.
Vous avez parfaitement le droit de demander vous-même, sans aucun accord de personne, une consultation avec un autre psychiatre de votre choix.
Vous pouvez même refuser de vous rendre à une consultation médicale imposée par votre curatelle.
Cordialement

Par kang74

Bonjour

Si le terme n'est plus trop usité, cela reste une forme de schizophrénie dit hétéroïdophrénique donc quelque soit le nom exact de votre pathologie, une maladie psychiatrique grave aux symptômes handicapants.
On est donc loin de charlatanisme ...

Vous pouvez bien évidemment demander à faire un bilan en hôpital psychiatrique et appeler un CMP (les délais sont très longs)

Par TUT03

Bonjour

je confirme que même si le terme n'est plus trop en usage, il s'agit bien d'un diagnostic médical et non de charlatanisme

vous pouvez demander l'avis d'un autre médecin psychiatre de votre choix au cmp de votre département, libéral ou au sein d'un établissement hospitalier

qu'en pense votre curateur ? il peut vous aider à faire vos démarches mais pas les faire à votre place

Par Isadore

Bonjour,

La curatelle ne vous empêche pas de consulter un autre psychiatre, mais veillez à choisir un professionnel du secteur 1 ou 2 (remboursé). Vos parents, sauf décision de justice en ce sens, ne sont pas tenus de le payer de leur poche ni de

s'occuper de prendre le rendez-vous.

Le mieux est donc de vous rapprocher d'un CMP ou d'un hôpital psychiatrique public, même si les délais sont longs.